

Information réglementée – Bruxelles, Paris, 24 mars 2023 – 18h40

Dexia poursuit la simplification de ses entités et approuve le traité de fusion par absorption de Dexia Crediop

Dexia annonce que les conseils d'administration de Dexia Crédit Local et de Dexia Crediop ont approuvé ce jour le traité en vue d'une fusion transfrontalière entre Dexia Crédit Local et Dexia Crediop. Pour rappel, Dexia Crediop avait déposé le 15 février dernier, auprès de la Banque d'Italie, une demande d'autorisation relative à cette opération, en application de l'article 57 du décret législatif 1^{er} septembre 1993 n° 385.

Cette fusion s'inscrit dans le cadre du plan de simplification du groupe Dexia. Elle devrait être mise en œuvre aux alentours du mois de septembre 2023, avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2023.

À l'issue de la fusion, Dexia Crédit Local a l'intention de maintenir une présence locale en Italie en établissant une succursale non réglementée (*sede secondaria*) à Rome. Cette succursale mènera exclusivement des activités auxiliaires et non réglementées en soutien de son siège social. Elle facilitera la communication avec les contreparties basées en Italie, en rapport avec les transactions existantes, sans mener d'activité régulée ni prêter de services d'investissement en Italie.

Contacts presse et investisseurs – Bruxelles : +32 2 213 57 39 – Paris ; +33 1 58 58 58 49